

# LE POLI TIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ANGLETERRE.

**Londres, le 17 juillet.** — On lit dans le *Times* : « La presse ministérielle croit avoir tout fait, quand elle assure que la nouvelle donnée par nous l'un refus de firman à des savans français et anglais pour naviguer dans la mer Noire, était sans fondement; nous maintenons l'assertion de notre correspondant, corroborée par la déclaration récente du *Journal des Débats*. Il est hors de doute qu'en vertu du traité des Dardanelles, signé par sir Robert Adair, en 1809, tout vaisseau de guerre anglais devait être exclu de l'Hellespont, ou n'avoir l'autorisation de passer qu'après avoir débarqué ses canons devant les Dardanelles. Par ce même traité, la Porte stipulait que l'Angleterre jouirait de tous les droits et privilèges accordés aux nations les plus favorisées. Il paraît qu'aujourd'hui, par le traité d'Unkiar-Skelessi, la Porte a permis aux navires du gouvernement russe la libre entrée dans la mer Noire et la libre sortie. Il en résulte que l'Angleterre pourrait réclamer les mêmes droits, sans avoir besoin d'entrer en négociation à ce sujet; la France se trouve aussi dans la même position. Quant au droit de la Russie et de la Turquie de tenir la mer Noire fermée aux vaisseaux de guerre du reste du monde, il est aussi évident que le droit qu'à l'Angleterre de ne permettre à aucun bâtiment de guerre russe ou turc de sortir des Dardanelles. Les stipulations secrètes du traité d'Unkiar-Skelessi auraient pu être neutralisées par une contre-résolution de cette nature, adoptée par la France et l'Angleterre, ou par l'Angleterre seule si la France avait refusé de se joindre à elle pour bloquer étroitement les Dardanelles. Nous persistons à croire le moment venu d'appeler la solution catégorique de cette question, et le moyen que nous suggérons serait le plus puissant. Nous avouons cependant que dans l'état actuel de nos affaires étrangères, nous n'espérons nullement qu'il vienne à la pensée de nos hommes d'état d'adopter une marche si vigoureuse. »

— On lit dans le *Morning Chronicle* : « On ne peut plus douter de l'authenticité du décret rendu par don Carlos à Durango, par lequel ce rebelle veut récompenser notre pays, pour lui avoir sauvé la vie en Portugal, et pour lui avoir donné un asile, en proclamant que « tous les étrangers quels qu'ils soient, y compris par conséquent les individus formant la légion auxiliaire britannique » qui prendraient les armes contre ses droits, ne seraient pas seulement privés du bénéfice des lois existantes; mais aussi de la Convention signée dernièrement pour l'échange des prisonniers. »

En conséquence, nous annonçons avec la plus grande satisfaction que le gouvernement de S. M. a expédié un message à don Carlos pour annoncer à ce prince, que si ce décret était mis à exécution, ou si un seul sujet britannique, combattant sous les ordres de la reine, était emprisonné et traité d'une manière incompatible avec la convention, ou avec les règles ordinaires aux armées civilisées, don Carlos lui-même serait regardé comme responsable de l'acte et qu'on agirait conformément avec lui. »

## FRANCE.

**Paris, le 17 juillet.** — On lit dans le *Temps* : « On vient de faire de nouvelles arrestations relatives au complot contre la vie du roi. La police, qui cherche sans doute à rétablir sa réputation d'habileté compromise, prétend avoir découvert toutes les ramifications de ce plan; elles sont, dit-on, plus nombreuses qu'on ne l'avait soupçonné d'abord. On a acquis la certitude que des fanatiques de parti s'étaient dévoués à l'exécration mis-

sion de jeter, par l'assassinat du souverain, le trouble et le désordre dans le pays; esperant en profiter pour faire prévaloir des idées et des intérêts que le vœu du plus grand nombre a repoussé énergiquement en 1830. »

Nous détestons avec tous les bons Français la pensée criminelle qui a pu inspirer de telles tentatives. Mais nous ne concevons pas quel aveuglement a fait espérer à leurs auteurs d'en retirer pour fruit la conquête du pouvoir. Peut-on oublier que la France veut avant tout la monarchie constitutionnelle, et que, fussent des scélérats, au nom d'un parti ou d'un autre, parvenir (ce qu'à Dieu ne plaise!) à l'extinction de la famille régnante, la France n'irait point, pour cela, chercher une forme de gouvernement au delà des mers, ni une nouvelle dynastie à Prague? La place du roi des Français est belle, et les candidats seraient faciles à trouver.

On ne peut donc attribuer à l'espoir d'une révolution ou d'une contre-révolution l'attentat dont on s'occupe. Les partis dissidens savent très-bien quel est l'esprit de majorité du pays.

Par ordonnance royale, insérée au *Moniteur* M. le maréchal Clausel est nommé gouverneur-général des possessions françaises dans le nord de l'Afrique. On annonce son départ pour demain.

— Le roi vient de mettre à la disposition de l'Académie Française une somme de 2,000 francs, destinée à être répartie entre les descendans du grand Corneille.

— Au milieu de ce qui se passe, un spectacle consolant nous est offert dans l'ouest. Nous avons annoncé dernièrement le départ d'un bataillon de troupes d'infanterie qui a quitté Nantes, accompagné d'une partie de la population enthousiasmée, et conduit par ses chefs et par les autorités civiles, pour aller prendre possession de ses camps de travaux sur la route stratégique de Loroux.

Aujourd'hui nous avons à signaler l'inauguration d'un autre atelier sur la route projetée de Laval à Ancenis. Un bataillon a aussi quitté la première de ces villes pour se rendre sur le théâtre de ses travaux, au milieu des acclamations des habitans et des encouragemens des chefs.

Ainsi les premiers essais de l'emploi des troupes aux grands travaux d'utilité publique, sont tout à fait encourageans, et leur succès répond tout d'abord à toutes les objections que le système avait inspirées à l'esprit de routine et de *statu quo*.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est l'empressement extrême des soldats pour ces nobles corvées. On n'a demandé dans les régimens que les hommes de bonne volonté; mais tous se sont présentés, et il a fallu faire un choix et promettre à ceux qu'on a laissés au régiment, qu'ils auront leur tour. Il semble que toute cette intelligente et robuste jeunesse porte avec pieds le poids d'une oisiveté qui n'est pas dans sa nature, et qu'engagé sous les drapeaux pour servir glorieusement le pays, elle saisisse avidement, à défaut de guerre l'occasion de ses entreprises pacifiques.

Le bruit se répand qu'une dépêche télégraphique est arrivée au gouvernement annonçant que, dans une sortie exécutée par la garnison d'Oran, celle-ci, attaquée par les forces supérieures d'Abdel Kader, aurait perdu mille hommes qui, entourés par des forces supérieures, aurait eu la tête tranchée. (Cette nouvelle demande confirmation.)

— Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que MM. Guignard, Cavaignac et Imbert, sont arrivés à Bruxelles, ayant échappé à toutes les poursuites et persécutions que le télégraphe avait accumulées sur leur route. (National.)

— Le *Réformateur* a été saisi avant-hier à la poste et dans les bureaux. Cette mesure a été motivée par un article sur les scènes de la Conciergerie.

Le numéro de la *Jeune France* a été pareillement saisi.

— Avant-hier à 11 heures du soir, un Anglais, âgé de 50 ans, en sortant de la maison de jeu n° 36, s'est enfermé dans sa chambre, à l'hôtel de Lille et Albion, rue Saint Thomas du Louvre, n° 40, et s'est coupé la gorge avec un rasoir.

Le 16 au matin, un de ses amis a reçu par la poste une lettre dans laquelle il lui annonçait sa fatale résolution; il ajoutait qu'il s'était déterminé au suicide par suite de ses pertes au jeu et de l'impossibilité où il était de vaincre cette malheureuse passion.

— L'accident arrivé le 13 à Arras, que nous avons déjà annoncé à nos lecteurs, était l'explosion d'une salle d'artifice à l'école du génie. De 14 ouvriers qui s'y trouvaient, 3 ont été tués et 6 grièvement blessés. Plusieurs mineurs, qui ont eu la présence d'esprit de se jeter par les croisées, de plus de 20 pieds de hauteur, ont été sauvés. Le commotion a été si forte qu'un factionnaire placé sur le rempart à une très grande distance a été renversé et a failli être jeté dans les fossés des fortifications. Il paraît que cet affreux accident est entièrement dû au hasard et aucunement à l'imprudence des travailleurs.

— Une famille entière de la commune d'Estibeaux (Landes), a été empoisonnée par des champignons. Les secours de la médecine, arrivés trop tard, n'ont pu sauver ces malheureux. Une jeune femme, ses deux enfans, âgés de trois et de sept ans, et un domestique, ont succombé à des souffrances horribles. On attribue la guérison du père à la grande quantité de vin qu'il a bu après son dîner.

— Un orage est venu fondre, le 6 de ce mois, sur plusieurs communes de l'arrondissement de Besançon, et a eu pour ces communes, et notamment pour celles de Fourg, Byans, Quingey, les effets les plus désastreux. Dans un rayon de deux lieues, la grêle a brisé les arbres, hâché les blés et les vignes, et réduit à la misère une foule de cultivateurs qui ont le plus grand besoin de secours du gouvernement. Les trois quarts au moins des récoltes de tout genre sont détruits.

Les grêlons étaient d'un volume dont il n'y a pas d'exemple dans le pays; la plupart formaient des globules oblongs de la grosseur d'un œuf de pigeon, parmi lesquels on voyait aussi des morceaux de glace irréguliers, anguleux, armés de pointes, et qui mettaient en pièces tout ce qu'ils rencontraient. Quelques-uns de ces grêlons pesaient encore une livre assez long-temps après leur chute. Peu de bestiaux ont péri, parce que, avertis du danger par un long bruit de tonnerre, les habitans les avaient fait rentrer, mais on trouve dans les bois communaux un grand nombre d'oiseaux et quelques lièvres que la grêle a tués.

— On a annoncé l'arrivée prochaine à Paris d'un enfant monstrueux, qui nous vaudra sans doute un mémoire de M. Geoffroy Saint-Hilaire. Il paraît que cet enfant du sexe féminin, porte au bas du tronc une espèce de tumeur dans laquelle plusieurs indices font présumer qu'il existe un autre être organisé, un second enfant.

Des personnes bien informées assurent que les envoyés du Nord, sans renoncer aux représentations relatives à l'intervention en Espagne, commencent à se servir d'un langage plus modéré, et que le cabinet français, à son tour, renonçant aux récriminations, ne veut pas en ce moment insister sur l'affaire orientale. (Constitut.)

L'armée autrichienne ayant envahi le territoire de la Belgique, le 15 juillet 1835.

(1) A la révolution de 1830, les cris de *vive Fyorn* se sont souvent mêlés aux acclamations du peuple. Cette année encore, à la fête du bourgmestre de Verviers, une population nombreuse étant réunie sous les fenêtres de ce magistrat

La faible opinion qu'avait de lui-même notre illustre compatriote, le pouvoir était loin de la partager: aussi n'eut-on aucun égard à cette lettre, qui serait aujourd'hui non rougir, mais sourire de pitié tant d'amateurs de promotions, qui ont le bon esprit de ne point s'arrêter à peser leurs

Le premier de ces faits est d'accord avec un article de la *Gazette d'Augsbourg*, publié il y a quelque temps; le second ne paraît pas l'être avec le langage d'un article du *Journal des Débats* dont voici un extrait :

« L'Angleterre, la France, la Russie et la Turquie, c'est sous ce titre que vient de paraître une brochure fort curieuse, traduite de l'anglais, et à laquelle les prétentions que la Russie manifeste en ce moment à l'égard de la navigation de la Mer Noire, donnent un intérêt tout particulier. Cette brochure est un plaidoyer véhément contre la Russie. Mais peu importe que le plaidoyer soit véhément, s'il est vrai, s'il est juste. La vérité ne perd rien de sa force, pour être prêchée avec ardeur.

Si la Russie ouvre et ferme à son gré les Dardanelles, peu importe qu'elle y laisse pour portier le sultan de Constantinople. Son empire commence au Bosphore. Or, la Russie sur le Bosphore, c'est la Russie toute puissante en Europe. C'est la France et l'Angleterre surtout que menace la prépondérance de la Russie. L'Angleterre sait quel œil de convoitise la Russie jette sur son commerce; car c'est ce commerce qui entretient sa marine, et c'est cette marine qui fait l'envie et jusqu'ici le désespoir de la Russie. La France sait quelle profonde malveillance le Nord nourrit contre ses institutions libérales, sentant bien que ces institutions sont ses plus redoutables ennemis, et que partout où la liberté s'est acclimatée, la domination russe devient impossible. La Russie ne peut parvenir au protectorat européen qu'après avoir anéanti ses deux grands obstacles, le commerce anglais et la liberté française. Le jour où elle aura les Dardanelles, elle aura pour acheminement à cette victoire l'immense avantage d'être toujours maîtresse de choisir pour combattre les temps et les lieux qui lui conviendront.

Le *Journal des Débats* reproduit aussi l'article du *Times*. (V. Londres.)

#### NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans le *Journal de Paris* :

« Don Carlos et Eraso sont arrivés le 13 devant Puente de la Reyna; ils ont fait faire des tranchées par des paysans.

« La garnison a fait une sortie le 14; elle a pris un mortier qui avait été mis en batterie la veille, tué les artilleurs qui le servaient et le colonel d'artillerie de l'armée carliste. Les assiégeans se sont retirés.

« Cordova est arrivé à Lasaga le même jour, venant de Viana.

« Il devait occuper le lendemain Tafalla et Puente de la Reyna.

« Contrairement à tous les bruits qui circulaient depuis quelques jours, il paraît que l'affaire du 8 n'a eu aucune gravité.

— On écrit de Bayonne, le 13 juillet :

« Il y a eu une terrible affaire le 8 de ce mois près de Mondragon, entre sept bataillons de Navarre, 8 de Biscaye et 6 d'Alava, en tout 14,000 hommes, sous les ordres de Moreno, contre 18,000 christinos commandés par Cordova. On ne connaît encore ici les détails de cette action que par les rapports carlistes, d'après lesquels la perte des christinos aurait excédé 4,000 hommes. Les carlistes eux-mêmes avouent en avoir perdu plus de mille.

« D'autres lettres confirment la défection du général Saarsfeld, ainsi que la rupture du traité Eliot. Le général Iriarte ayant pris une cinquantaine de carlistes, près de Tafalla, il en fit fusiller douze; mais à peine les carlistes reçurent-ils cette nouvelle qu'ils tirèrent au sort 36 officiers du dépôt et les fusillèrent immédiatement.

« La maison fortifiée qui défend la tête de pont de la Bidassoa du côté de la France, maison occupée par des urbains christinos, a été attaquée hier matin par deux bataillons carlistes qui venaient du côté d'Oyarzun, et qui étaient, à ce qu'on assure, commandés par Sagastibelza, l'un des chefs carlistes les plus décidés. Les urbains ont vigoureusement répondu au feu des carlistes, lesquels, vers midi, après avoir perdu du monde, semblaient se retirer.

— On assure que don Carlos, en apprenant la mort de Zumalacarrégu, s'est livré à une joie stupide, et s'est écrié qu'il était enfin affranchi d'une tutelle insupportable. Mais son échec devant Bilbao et la retraite qui en a été la suite, l'ont, en revanche, fort découragé. Une portion de l'emprunt contracté en Hollande par ses agens devait lui être comptée après la prise de cette ville, et le reste après celle de Burgos. Il voit maintenant que le numéraire hollandais lui échappe sans retour.

— Madrid, 11 juillet. La *Gazette de Madrid* contient la nomination officielle du maréchal de camp D. A. D. P. Montes aux fonctions de capitaine-général de l'Aragon, en remplacement du maréchal de camp M. D. A. Alvares.

— Des lettres de Barcelone arrivées par le courrier d'aujourd'hui annoncent comme certaine la mort du chef des rebelles Tristani et l'un de ses collègues, dans un engagement aux environs de Manresa, avec les miliciens de Barcelone qui ont mis toute la bande en déroute.

— Le brigadier Montès, accompagné du colonel procurador Rodriguez a quitté la capitale hier soir, pour se rendre en toute hâte à Saragosse, afin d'y maintenir, par sa présence, l'ordre qui paraît y être parfaitement rétabli.

— La junte de Aranceles (des douanes) s'occupe avec la plus grande activité d'un travail sur le nouveau tarif des douanes. On annonce comme devant paraître prochainement un décret concernant les ayuntamientos (communes), qui ne laissera rien à désirer dans la définition des attributions de ces corporations importantes.

— Cordova continue à presser la retraite des bandes carlistes vers les Pyrénées, et on affirmait que Puente-la-Reyna était débloqué.

#### BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 20 JUILLET.

Une affluence considérable d'étrangers est venue assister à nos fêtes.

— Les courses, qui doivent avoir lieu jeudi et samedi, promettent d'être fort brillantes. Il y avait avant-hier matin dans l'hippodrome, à la plaine de Mon-Plaisir, plus de vingt chevaux qui s'y exerçaient pour se familiariser avec le terrain.

— On dit qu'il va se former à Bruxelles une société d'actionnaires, à l'effet de construire une salle de spectacle, sur les plans de celle de MM. Franconi à Paris, et uniquement destinée au genre de représentations données par ces Messieurs. On évalue la dépense à plus d'un million et demi de francs.

— On remarque depuis avant-hier, en cette ville, de nouvelles voitures dite omnibus, conduite par quatre chevaux avec un postillon à la Dumont. Ces voitures qui parcourent d'autres rues que les autres omnibus, appartiennent à M. Lefebvre, maître de postes aux chevaux; elles conduisent également et au même prix au chemin de fer.

— Le 2<sup>e</sup> bataillon du 2<sup>e</sup> régiment est parti hier pour Liège, et le 1<sup>er</sup> bataillon du 3<sup>e</sup> régiment pour Tournay et Charleroi, où ils doivent tenir garnison.

— On sait que les droits d'octroi ont été augmentés au commencement de l'année. Le but qu'on s'était proposé par cette mesure était d'accroître le revenu de la ville; les résultats ayant maintenant prouvé qu'au lieu d'une augmentation, c'est une diminution qui a été la suite de cette mesure, qui a excité davantage à faire la fraude, la régence a, dit-on, l'intention de rétablir les droits d'après les tarifs de 1834; cette mesure serait adoptée, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1836.

*Nouvelles du camp de Ryon (Hollande.)*

Le même jour que le roi Léopold faisait manœuvrer son artillerie à Braschaet, Guillaume arrivait au camp de Ryon pour y remonter par sa présence le moral affaibli de ses soldats. Quoi qu'en disent les journaux de Hollande, dont le silence est acheté, le monarque hollandais n'a guère à se vanter de la réception qui lui a été faite à ce camp. Pour n'en pas dire davantage, les troupes l'ont accueilli avec un silence bien significatif. Il en est de cette nouvelle-ci comme de celle des troubles

d'Amsterdam : on la contredira, mais ce sera avec la conviction qu'elle est vraie en tout point.

A la réception faite au roi se rattache naturellement l'événement arrivé au duc de Saxe-Weimar. Un homme s'étant présenté à l'entrée de la tente du général, avec l'intention marquée, paraît-il, de l'assassiner, la sentinelle l'arrêta, et sur de nouveaux efforts de sa part, en vint avec lui à espèce de rixe dont le bruit fit sortir Saxe-Weimar. Celui-ci, voyant un homme armé faire violence pour arriver jusqu'à lui, essaya de lui tirer deux coups de pistolet qui tous deux ratèrent. Ce ne fut qu'après cela que d'autres militaires survinrent et arrêterent l'agresseur, qu'on s'entend maintenant à dire atteint de folie.

Le général Deltombe, ayant fait une chute de cheval pendant les manœuvres et en présence de Guillaume, s'est cassé une côte et fait quelques autres blessures moins graves dont il espère être guéri sous peu.

On a parlé d'une tentative d'assassinats commise sur la personne du duc Bernard de Saxe-Weimar. Voici à quoi se réduit cette affaire, que nos journaux ne manqueront sans doute pas de défigurer et de grossir considérablement, quoique la politique y soit totalement étrangère.

Un officier du 5<sup>e</sup> régiment d'infanterie, nommé Croes, qui depuis plus d'un an avait été renvoyé du service comme atteint d'aliénation mentale, se présente le 14 de ce mois devant la tente du duc de Saxe-Weimar. C'était immédiatement après la revue faite par le roi au camp de Ryon. Il demandait au planton si le duc est chez lui; on lui répondit que non, et le duc était parti pour Tilbourg avec le roi et le prince d'Orange; mais peu satisfait de cette réponse, il veut se convaincre par lui-même de la vérité et pénétrer dans la tente. Le planton fidèle à sa consigne s'oppose à cette tentative et prend cet importun par le bras; là-dessus celui-ci tire une épée qu'il portait renfermée dans une canne, en frappe le planton et lui fait une légère blessure. Le fou furieux est arrêté aussitôt et transporté à Bréda. Tout cela s'est passé tandis que le duc était à déjeuner en compagnie du roi et de sa suite.

(J. d'Anvers.)

LIEGE, LE 21 JUILLET.

#### EXPORTATIONS A JAVA.

Le *Lynx* a publié, ces jours derniers, le tableau suivant des importations faites à Java pendant l'année 1834 :

	Valueur en argent.
Du levant, 428 3/4 picols.	fl. 517,332
Toiles et cotons des P. B.	313,549
" " étrangers.	4,111,282
Draps et étoffes de laines P. B.	837,768
" " étrangers.	165,058
Cuivre, fer, acier et ouvrages en métaux.	875,166
Verres, cristaux et porcelaines.	299,321
Effets d'habillemens.	96,169
Fourniture de bureaux.	97,687
Munitions de guerre ou de bouche.	382,122
Provisions.	496,158
Vins et boissons fortes.	951,345

Le *Lynx* ajoute : « Tous ces articles ont été importés de la Hollande, de l'Angleterre, de la France, de Hambourg et de l'Amérique. »

Cette publication du *Lynx* a pour but de renouveler les regrets, qu'a dû causer à la Belgique la perte du marché de Batavia. Il ne sera donc point sans utilité de présenter quelques observations sur les chiffres produits par la feuille bruxelloise : elles prouveront que la part de notre pays dans les importations faites à Java n'aurait été, dans aucun cas, aussi considérable que le *Lynx* semble le penser.

Commençons par le côté sensible de la question, l'article des cotons. « Près de dix millions d'importation pour les cotons, s'écrie le *Lynx*, que dira la ville de Gand? » Elle dira, la ville de Gand, que la Belgique n'a jamais possédé exclusivement le marché de Batavia; que les Anglais y soutenaient la concurrence contre les produits belges, et que le chiffre de leur vente était même plus fort le nôtre. Ainsi, en supposant la révolution non que venue, il ne s'en suivrait aucunement la B-

ne aurait livré à Batavia pour 10 millions de coton, mais qu'une bonne partie de l'article aurait été fourni par l'étranger.

Quant aux draps, on sait d'abord que la Hollande ne pourrait pas même fournir son marché intérieur, puisqu'il n'y a dans ce pays que quatre fabriques de draps de peu d'importance : deux à Leyde et deux à Tilbourg; aussi trouve-t-on de fortes quantités de nos draps dans les magasins de Rotterdam et d'Amsterdam; donc si la Hollande a exporté à Java de cet article pour une somme de 75,166 frs., une très-bonne partie de ces marchandises sortent de nos fabriques.

Nous ferons la même observation sur les cristaux. Nos débouchés pour cet article sont la Hollande et les Amériques. Donc les produits importés à Java doivent encore sortir en partie de nos fabriques.

S'il arrivait que le *Lynx* vint à nous contester l'exactitude de ces deux faits, outre quelques preuves ultérieures que nous avons par devers nous, nous pourrions en appeler, pour certifier l'exactitude de notre rapport, au témoignage des personnes au courant des affaires commerciales.

Pour l'exportation des boissons fortes, c'est la Hollande qui en aurait fourni, dans tous les cas, la plus grande partie. Nous croyons que nos distilleries n'ont point certes à se plaindre de la révolution.

Enfin, quant aux exportations du cuivre et de l'acier, nous sommes à même d'appaiser les regrets du *Lynx* lui-même, et pour cela nous n'avons qu'à lui dire que notre pays n'a jamais exporté ces deux produits. Les aciers ordinaires viennent de l'Allemagne, les aciers fondus de l'Angleterre. Il en est de même des cuivres.

On a été témoin avant-hier à Bruxelles d'un spectacle assez nouveau. Un bataillon du 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie, fort de 500 hommes, a été transporté de Malines dans la capitale par la voie du chemin de fer. Ce bataillon présentait un coup-d'œil magnifique, les soldats en grande tenue étaient placés dans un ordre symétrique, une section par waggons, les sapeurs, les tambours, la musique et les grenadiers se trouvaient en tête, les enseignes étaient déployées. Le convoi a fait le trajet en 32 minutes; pendant cette course rapide la musique n'a pas cessé de se faire entendre. De nombreux spectateurs assistaient au départ et à l'arrivée du bataillon.

Le *Temps*; journal de l'opposition, semble admettre aujourd'hui la réalité d'un complot, formé contre les jours de Louis-Philippe. (V. Paris.) — Le *Times* revient sur le refus qu'aurait fait la Porte de laisser pénétrer dans la Mer noire deux bâtimens anglais et français. (V. Londres.)

— On trouvera sous la rubrique de Bruxelles quelques nouvelles de la Hollande sur lesquelles nous appelons l'attention de nos lecteurs.

— Une lettre arrivée de Hollande, annonce que le 3<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, 3 ou 4 bataillons d'infanterie et une batterie d'artillerie vient de partir en toute hâte de Bréda pour Amsterdam.

— On écrit de Gand, le 17 juillet : « La cour d'assises s'est occupée hier et avant-hier de l'affaire du nommé Augustin d'Hont, de Saint-Nicolas, accusé d'avoir tenté d'incendier la maison du sieur Braeys, tisserand en la même ville. Sur la déclaration affirmative du jury, d'Hont a été condamné à la peine de mort. L'arrêt porte que le coupable sera exécuté sur une des places publiques de la ville de Gand. »

— On écrit d'Elberfeld, le 14 juillet :

Les souscriptions pour notre chemin de fer s'élèvent aujourd'hui à 356,500 thalers. De tous côtés, il arrive des demandes d'actions. Il est à remarquer que la plupart des souscripteurs demandent des actions pour la section d'Elberfeld à la Roër, qui promet les plus sûrs résultats. On croit que ce chemin de fer sera construit le premier dans les provinces rhénanes. Le conducteur des ponts-et-chaussées, M. Pickel, ingénieur distingué, est occupé du plan du nivellement et des travaux préparatoires.

(Ce chemin est une section de celui qui fera communiquer le chemin de la Belgique au nord de l'Allemagne, près d'autres projets.)

— Nous avons dit, il y a deux jours, d'après d'autres journaux, que la Société rhénane pour les chemins de fer venait de se réunir à celle d'Anvers. Voici la source d'où cette nouvelle a été tirée et qui est traduite plus fidèlement :

Cologne, le 8 juillet.

Le 25 du courant, la Société d'actionnaires pour le chemin de fer de Cologne à Eupen, qui doit se lier à celui d'Anvers, se constituera, dans sa première réunion, sous la raison sociale de *Société rhénane des chemins de fer*, pour demander ensuite la sanction du gouvernement et la concession définitive. Pour ce qui concerne la direction on l'approuve beaucoup, attendu qu'elle est la plus courte et la moins dispendieuse qu'on puisse trouver entre Cologne et Eupen. Sa longueur n'est que de 11 lieues 3/4. (Koel Zeit.)

Nous avons déjà donné quelques détails sur le camp de Beverloo. Nous trouvons encore ceux qui suivent dans un journal de cette ville :

Le général Magnan et l'état-major de la brigade d'avant-garde sont partis ce matin pour le camp de Beverloo, où le quartier-général de cette brigade sera établi dès ce soir.

Les 3 bataillons du 1<sup>er</sup> régiment de ligne partent les 20, 21 et 22 de ce mois pour le camp, où le 2<sup>e</sup> bataillon est déjà arrivé.

Les 12 bataillons d'infanterie de l'avant-garde seront réunis au camp le 25 de ce mois, et formeront la division de droite sous les ordres du général Magnan.

12 bataillons de la 1<sup>re</sup> division sous les ordres du général de Brias formeront la division de gauche.

32 pièces attelées et 72 caissons, sous les ordres du major Rayer seront également campés, ce qui donne un effectif de plus de 800 chevaux de trait, auxquels il faut ajouter plus de 2,000 chevaux des deux régimens de cavalerie qui sont cantonnés dans les villages aux environs du camp, pour concourir aux grandes manœuvres des trois armes.

On assure que toutes les grandes manœuvres seront commandées par le roi lui-même.

On parle avec éloge des immenses travaux qu'il a fallu faire en bien peu de temps pour arriver à camper tant de troupes. Nos compagnies de sapeurs et nos pontonniers ont tout fait. L'activité du major-général baron Hurel a pourvu à tout.

On assure que notre gouverneur militaire, M. le colonel Chazal, ira commander au camp une brigade sous les ordres du général Magnan.

ERRATA. — Il existe plusieurs fautes d'impressions dans l'article publié dans le n<sup>o</sup> d'hier sous le titre d'*Industrie et débouchés*. Lig. 8<sup>e</sup>, lisez : Sabadel, au lieu de Jabael; lig. 9<sup>e</sup>, Monserrat au lieu de Monserrade; lig. 17<sup>e</sup>, Guadaxara, au lieu de Guadajard; lig. 19<sup>e</sup>, Antiquera, au lieu de Anteguera; ligne 25<sup>e</sup> Soto, au lieu de Solo; lig. 27<sup>e</sup> Bejar, au lieu de Byar; lig. 55<sup>e</sup>, lisez : pour l'Espagne au lieu de pour l'Italie.

#### EXPOSITION DE BRUXELLES.

Les bourgmestre et échevins ont l'honneur de porter à la connaissance de MM. les industriels de cette ville, que le registre aux déclarations pour les objets destinés à l'exposition de Bruxelles, restera ouvert jusqu'au 30 du mois de juillet courant, terme de rigueur.

A l'hôtel-de-ville, le 17 juillet 1835.

Le président du collège, Louis JAMME.

Par le collège le secrétaire, DEMANY.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

HARENGS et ANCHOIS nouveaux, chez PERET, rue Ste. Ursule.

#### BELLE VENTE

#### DE MEUBLES EN ACAJOU.

LES MARDI et MERCREDI, 21 et 22 JUILLET 1835, à trois heures après dînée, en la demeure de M. Henri Joseph Thys, marchand ébéniste, sise à Liège, rue Vieux Pont des Arches, n<sup>o</sup> 979, le notaire MOXHON VENDRA aux enchères un MAGASIN de BEAUX MEUBLES en ACAJOU, consistant en tables, chaises, fauteuils, canapés, commodes, secrétaires, consoles, bois de lit, toilettes, etc., et autres objets trop longs à détailler.

Le tout ARGENT COMPTANT. 934

M<sup>e</sup> DELVAUX, avocat, syndic provisoire de la faillite de Mathilde Walsch née Wallinger, ci-devant restaurante à Liège, rue Basse Sauvenière, fera VENDRE publiquement au domicile de la faillite, par le ministère de l'huissier REUL, les meubles et effets provenant de cette faillite, consistant en literie, linges, etc., tables, chaises, commodes, armoires, miroirs, bois de lit, horloge avec sa caisse, etc.; deux canapés, douze chaises de jardin, batterie de cuisine, poêles, etc.; etc.

Cette vente aura lieu jeudi prochain, vingt-trois juillet présent mois, à 2 heures de relevée, et jours suivants à la même heure, s'il y a lieu. 956

#### FERME A VENDRE.

Le MERCREDI 19 AOUT 1835, à heures du matin, chez Lejeune, au pont de Clermont, sur la chaussée de Herve à Aix-la-Chapelle, il sera procédé par M<sup>e</sup> NOLS notaire à Aubel, à ce commis par jugement du tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Verviers, en présence de M. le juge de paix du canton d'Aubel, à la VENTE D'UNE FERME, comprenant 30 bonniers mesure locale, de prés et terres, située à la Birven, sous les communes d'Aubel et Clermont, avec une parcelle sous la commune de Hambourg.

La VENTE se fera par lots dans l'ordre suivant :

N <sup>o</sup> des lots	NATURE de CHAQUE PARCELLE.	CONTENANCE.			MISE A PRIX.	
		Bon.	Perc.	Ann.	Frs.	C.
1	Terre,	2	59	75	1600	»
2	Terre,	5	62	»	4000	»
3	verger, maison, etc.	1	51	10	2300	»
4	Pré, maison, étable,	»	34	78	1200	»
5	Verger,	1	46	60	1600	»
6	Pré,	2	49	09	2500	»
7	Pré,	3	37	47	2500	»
8	Pré,	1	28	10	1400	»
9	Pré,	1	74	50	2300	»
10	Pré,	»	62	90	600	»
11	Pré,	»	91	40	1100	»
12	Pré,	»	33	60	500	»
13	Pré,	2	09	70	2300	»
14	Terre,	»	21	»	150	»
15	Terre,	1	31	10	800	»
16	Terre,	»	37	20	200	»
TOTAL		26	30	29	25050	»

On exposera en détail les trois premiers lots, ensuite on les réunira pour les exposer de nouveau; on fera de même des 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> lots, et après avoir mis en vente le 11<sup>e</sup> lot. On exposera en masse les onze premiers lots réunis.

Cette ferme a été possédée jusqu'à ce jour à titre d'anti-chrèse par le domaine, elle donne d'après la nouvelle matrice cadastrale un revenu imposable de 1660 fr. 61 c.

Les vendeurs ne pourront ni postposer la vente ni l'infirmer; il pourra être fait des surenchères; mais elles devront être d'un 10<sup>e</sup> du prix.

On peut voir les titres, le plan et les conditions de la vente, arrêtés par acte authentique, chez M. NICOLAY, avocat à Herve, et chez le susdit M<sup>e</sup> NOLS.

On peut s'adresser pour voir la ferme, au sieur LOVENS de la Vlamerie, près de Henri Chapelle. 952

La commission administrative des hospices civils de Liège, informe que, le mercredi 26 août 1835, à trois heures de relevée, à la salle de ses séances, elle mettra en adjudication publique au rabais, sur simples soumissions cachetées, la fourniture des TOILES dont le détail suit :

1<sup>o</sup> 5608 mètres de TOILE BLANCHE de 1 mètre 45 centimètres de largeur; 2<sup>o</sup> 262 mètres de TOILE BLANCHE plus fine de la même largeur; 3<sup>o</sup> 1142 mètres de TOILE BLANCHE de 98 centimètres de largeur; 4<sup>o</sup> 426 mètres de TOILE GRISE de 1 mètre 15 centimètres de largeur; 5<sup>o</sup> et finalement 35 PIÈCES de TOILE de COUTIL pour lits.

Chacun de ces articles formera un lot.

Le cahier des charges et les échantillons de toile sont à voir, tous les jours, de neuf heures à midi, au secrétariat de la dite commission, où l'on doit déposer les soumissions au plus tard le jour de l'adjudication avant midi.

Le 6 AOUT 1835, à 9 heures du matin, en la salle des séances de la justice de paix du canton de Herve au local de l'ancien collège à Herve, à la requête des héritiers et représentants de Théodore Lejeune et des demoiselles Marie Cathérine et Marie Marthe Lejeune en leur vivant rentiers, à Battice, il sera procédé par le ministère de M<sup>e</sup> BIERLAIRE, notaire à la VENTE des IMMEUBLES et CAPITAUX de rentes suivants, appartenans aux susdits héritiers et représentants savoir :

#### IMMEUBLES.

1<sup>o</sup> Une FERME, située à Xheneumont, commune de Battice, avec bâtimens et six bonniers métriques 54 perches de fonds en jardin et prairies, occupée par Winandy, sur la mise à prix de 26,000 fr.

2<sup>o</sup> Une MAISON inhabitée avec jardin, située à Battice, sur la mise à prix de 4000 fr.

3<sup>o</sup> Une MAISON avec jardin, située à Battice, occupée par Jean Francois Delhez, sur la mise à prix de 2000 fr.

4<sup>o</sup> DEUX MAISONS avec jardin, couvertes en ardoises, situées à Xheneumont, commune de Battice, sur la mise à prix de 1400 fr.

5<sup>o</sup> DEUX AUTRES MAISONS avec cour et jardin, situées au même endroit, sur la mise à prix de 600 fr.

#### CAPITAUX DE RENTES.

1<sup>o</sup> Un capital de 273 francs 50 c., dû par Nicolas Ernolet de Charneux.

2<sup>o</sup> Un capital de 167 francs 13 cent. dû par M<sup>de</sup> la veuve Halleux de Battice.

3<sup>o</sup> Un capital de 303 fr. 89 centim. dû par Mathieu Piron de Charneux.

4<sup>o</sup> Un capital de 262 fr. 14 c., dû par Hubert Closset, bonlanger, an Chaineux, commune de Battice.

5<sup>o</sup> Un capital de 105 fr. 34 c., dû par Jean Joseph Godefroid de Thimister.

Les immeubles susdésignés seront exposés en vente devant M. le juge de paix du canton de Herve.

S'adresser pour connaître les conditions de la vente, audit notaire en son étude à Thimister.

A Thimister, le 20 juillet 1835.

BIERLAIRE, notaire. 957

et de pa-

L'année autrichienne ayant envah-

moeste boullanger dans une ville toute occupée par les manuels, et où les études passaient alors pour de luxe que les fabricans eux mêmes se permettaient, n'eut garde de faire donner à son fils une

(1) A la révolution de 1830, les cris de vive Fyon se sont souvent mêlés aux acclamations du peuple. Cette année encore, à la fête du bourgmestre de Verviers, une population nombreuse étant réunie sous les fenêtres de ce magistrat

La faible opinion qu'avait de lui-même notre illustre compatriote, le pouvoir était loin de lui partager : aussi n'eut-on aucun égard à cette lettre, qui ferait aujourd'hui non rougir, mais sourire de pitié tant d'amateurs de promotions, qui ont le bon esprit de ne point s'arrêter à peser leurs

**LIBRAIRIE CATHOLIQUE,**  
RUE DEVANT LES CARMES, N° 306,  
ET  
RUE ST-SÉVERIN, N° 666, A LIÈGE.

**EN VENTE :**

CONFÉRENCES LITTÉRAIRES, lues à l'institution St Servais, à Liège, et publiées par M. l'abbé LOUIS; 4 vol in-8°. Prix : 4 francs.

**SOUS PRESSE :**

LETRES SUR L'ÉDUCATION, par M. LAURENTIE, avec une INTRODUCTION et des OSERVATIONS à la fin de chaque lettre, par M. l'abbé LOUIS; 4 vol. in-8°. 930

Le 23 JUILLET 1835, à 10 heures, le notaire PAQUE VENDRA définitivement aux enchères publiées, en son étude, rue Souverain Pont :

UN DEUX CENTIÈMES, dans les beaux CHARBONNAGES de la Société de Bonne Fin, autour de Liège, d'une concession très étendue comprenant quatre sièges d'exploitation desservis par neuf très-fortes MACHINES au nouveau système. 899

**VENTE PAR LICITATION**

LE VENDREDI 24 JUILLET 1835, à 10 heures du matin, il sera procédé par le ministère de M<sup>e</sup> MOXHON, notaire à Liège, par devant M. OPHOVEN, juge de paix du quartier de l'Est de cette ville, en son bureau, situé à Liège rue Neuve derrière le Palais, n° 443, à la VENTE par licitation des IMMEUBLES suivants :

**Premier Lot.**

Une MAISON, cotée 71, étable, appendices et dépendances, avec jardin d'environ 4 à 5 perches, y compris l'assiette des bâtiments, située aux Vennes, ville de Liège, joignant devant au chemin, d'amont à Nicolas Boileau et à Mathieu Pagnoul, d'aval à une ruelle, et derrière au lot suivant.

**Deuxième Lot.**

Un PRÉ de 23 perches 97 aunes, aussi situé aux Vennes joignant d'amont à Cornelis Sterpin, d'aval à M. Thomas Bayet d'un troisième côté au jardin du premier lot, et du quatrième côté aux frères Boileau et à Gilles Deprez.

S'adresser pour connaître les titres et conditions, audit notaire MOXHON rue Hors-Château, n° 482 933

LE MARDI, 28 JUILLET 1835, à dix heures du matin M<sup>e</sup> DUSART; notaire à Liège, exposera en VENTE aux enchères, en son étude, rue Féronstrée, une FERME avec cinq bonniers métriques vingt trois perches de jardin et prairies en un seul gazon, fond de première classe, située sur les Vignes, commune de Battice, près de Herve.

S'adresser audit notaire DUSART. 826

**CAISSE DES PROPRIÉTAIRES.**

Les soussignés, AGENS DE LA CAISSE DES PROPRIÉTAIRES, préviennent le public que leurs bureaux, situés rue Féronstrée n° 668, à Liège; seront ouverts tous les jours, le dimanche excepté, de 9 heures du matin, à midi et de 3 à 6 heures de relevée.

Ils recevront toutes les demandes d'emprunts sur hypothèques, remboursables par annuités, en capital et intérêts, d'après le tableau ci-dessous.

Ils vaqueront également au placement des capitaux en obligations à 4 p. %o, dont les intérêts seront payables annuellement à Liège, Bruxelles ou Paris, au choix des preneurs.

On pourra se procurer à leur bureau tous les renseignements désirables.

Joseph DUBOIS et C<sup>e</sup>.

**TANT POUR CENT  
D'UN CAPITAL QUELCONQUE,**

A PAYER SEMESTRIELLEMENT,

POUR S'ACQUITTER DE CE MÊME CAPITAL A UNE ÉPOQUE DÉTERMINÉE.

NOMBRE D'ANNÉES	SOMMES A PAYER		NOMBRE D'ANNÉES	SOMMES A PAYER		NOMBRE D'ANNÉES	SOMMES A PAYER	
	POUR 100 FRANCS	POUR 100 FRANCS		POUR 100 FRANCS	POUR 100 FRANCS			
REBOURSEM.	DU CAPITAL EMPRUNTÉ.		REBOURSEM.	DU CAPITAL EMPRUNTÉ.		REBOURSEM.	DU CAPITAL EMPRUNTÉ.	
	Frs.			Frs.			Frs.	
5	11	23 13 1/2	21	3	56 40	37	2	61 20
6	9	53 81	22	3	45 99 1/2	38	2	58 16
7	8	33 05	23	3	36 54 1/2	39	2	55 30 1/2
8	7	42 64	24	3	27 93 1/2	40	2	52 61 1/2
9	6	72 46 1/2	25	3	20 06	41	2	50 08 1/2
10	6	16 45 1/2	26	3	12 83 1/2	42	2	47 70
11	5	70 74 1/2	27	3	06 19 1/2	43	2	45 45
12	5	32 76	28	3	00 06 1/2	44	2	43 32 1/2
13	5	00 72	29	2	94 40	45	2	41 31
14	4	73 34 1/2	30	2	89 15	46	2	39 41
15	4	49 70 1/2	31	2	84 27 1/2	47	2	37 61
16	4	29 10	32	2	79 74 1/2	48	2	35 90 1/2
17	4	10 99 1/2	33	2	75 52	49	2	34 28 1/2
18	3	94 96 1/2	34	2	71 57 1/2	50	2	32 75
19	3	80 69 1/2	35	2	67 88 1/2			
20	3	67 91	36	2	64 43 1/2			

OBSERVATION. — La commission, qui se fixe tous les trois mois; n'est pas comprise dans les annuités ci-dessus.

**VENTE DE VINS.**

SAMEDI 25 JUILLET, à 3 heures de relevée, M<sup>e</sup> PARMENTIER, notaire, VENDRA publiquement dans son magasin de la maison n° 309, près la porte Vivierge à Liège :  
Plusieurs pièces de vin de Bordeaux, plus 250 bouteilles Madère, 250 de Muscat et 200 de Médoc.

**COMMERCE.**

Fonds anglais du 17 juillet. — Cons. 90 3/8 belges, 100 Holl. 54 3/4. Port. 91 0/0. Esp. cortés, 49 3/4, le 10 1/4.

Bourse de Paris, du 18 juillet. — Rentes, 5 0/0, fin cour., 109 05. — Rentes, 3 p. c. 78 90, fin cour., 100 00. — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 00000 00. — Rentes de Naples, 97 20, fin cour., 97 20. — Emprunt Guebhard, 44 0/0, fin cour., 00 00. — Rente perpétuelle, 5 p. c. 41 1/8, fin cour., 00 00. — Trois p. c., 26 5/8, fin cour., 00; différée, 16 1/2. — Cortés, 39 0/0. — Portugais, 00 0/0. — d'Haïti, 0000 00. — Grec, 000. — Emp. belge, 101 1/2, fin cour., 000 0/0. — Empr. romain, 101 0/0, fin cour., 000 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles, 00. — Banque de Belgique, 000 0/0. — Cortés, 21 1/2.

Bourse d'Amsterdam du 18 juillet. — Dette active 55 1/2. — Dito, 5 0/0, 101 1/16 00. — Dito Différée, 0 0/0 0000. — Bill. de chance 25 0/00. — Syndi. d'amor. 00 0/0 000. — 3 1/2 0/0, 79 7/8 000. — Contrib. de guerre, 0 0/0 Bill. du 6 0/0, 000 0/0. — Société de comm. 108 5/8 00. — Et comp. 104 1/4. — Dito 1828 et 1829, 104 0/0 00. — H. 1831, 1833, 00 0/0. — Dito ins. au gr. liv. 00 0/0. — Dito emp. à L., 5 0/0, 00 00. — Prus. nég. à L., 6 0/0 0/0. — Danm. à Lond., 0 0/0. — Rente franc. 00 0/0. — Rente perp. d'Espagne, 00 0/0. — Dito d'Amst., 41 1/2. — Dito à Lond., 3 0/0, 26 3/4 000. — Dito à Paris, 00 0/0. — Dito à Anvers, 00 0/0. — Dette diff. d'Esp. à Paris, 7 1/2. — Bons cortés à Lond. 36 3/4 000. — Coupons des 00 00. — Vienne actions de la banq., 0000. — Métaux 00 0/0. — Act. Rot. 1<sup>re</sup> levée, 000. — Dito 2<sup>e</sup> levée, 00 0/0. — Lots de Pologne, 000 0/0 00. — Naples falcon. 00 0/0. — Dito à Londres, 00. — Brésiliens, 85 7/8. — Grains — Lots Prussiens 106 0/0.

**Bourse d'Anvers du 20 juillet.**

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam	518 9/10 perte	A	
Londres	12 13 3/4	A	12 07 1/2
Paris	47 5/16	A	47 0/00
Frankfort.	35 7/8		46 7/8
Hambourg.	35 5/16	P	35 9/16

**Escompte à 0/0.**

Effets publics Belgique. — Dette active, 105 0/0 P. Idem différée, 43 3/4 P. — Oblig. de l'emp., 95 00 P. — Emprunt de 48 mill., 100 1/2 0/0 A. — Idem de 12 mill., 000 00. — Idem de 24 mill., 000 00. — Hollande. — Rente active, 2 1/2, 000 0/0 P. Idem diff., 00 00. — Rente rec. 88 1/4 et 98 3/4 A. — Espagne. Guebbs., 41 0/0 P. Idem perp. Paris, 3 p. c., 00 0/0 P. Idem. perp. Amsterdam, 518 1/2 A. — Idem diff., 17 1/8 P.

**Cours après la Bourse.**

Les fonds espagnols se sont assez bien soutenus durant toute la bourse; quoiqu'on ait fait très-peu d'affaires. — Perpétuelles, 40 1/2 A. — Cortés 35 3/4 A. — Coupons ditto 000 0/0 0. — Dette différée, 17 0/0 A. — Oblig. And. 00 0/0 0. — Primes à un m. dont 1: Perpétuelles 42 0/0. — Cortés 39 0/0 P. Dette diff. 18 1/4 dont 1/2 A.

**MARCHANDISES. — Vente par contrat privé.**

100 Balles café Brésil à 34 cts. consom.  
100 Balles café Sumarang à 33 cts. consom.  
300 Balles poivre Sumatra, prix inconnu.  
80 Caisses sucre Bahia à fl. 16 3/4 ent. n at.  
240 Caisses sucre Havane blond de fl. 20 1/2 à 21 1/2 ent. étr.  
750 Caisses sucre Havane blond, prix inconnu.

**Arrivages au port d'Anvers, du 19 juillet.**

Le brick américain Delta, c. Frances, v. de la Havane, de sucre.  
Le schooner danois Fadersminde, c. Vuer, v. d'Aelborg, ch. d'avoine.  
Le koff hanovrien Welvaert, c. Rodiger, v. de Dantzig, ch. de Weïlasse.  
Le yacht prussien Beurs, c. Vanhaelen, v. de Cologne, ch. de bois.  
Le b. à v. ang. Tourist, c. Bridge, v. de Londres, ch. d'indigo, café, coton et 45 passagers.

Bourse de Bruxelles, du 20 juillet. — Belgique. Dette active 54 1/4 A. — Emprunt de 48 mill., 101 0/0 et P. — Actions de la société générale (5) 835 0/0 P. Société de comm. de cette ville 117 1/2 P. Banque de Belgique (5) 114 1/2 P. Hollande. Dette active, 55 0/0 A. — Espagne. Guebhard, 41 0/0 P. 00. Perp. Anvers 4 p. %o. Id. Amsterdam 5 p. %o, 40 3/4 P. — Idem Paris 3 p. %o, 00 0/0 0. Cortés à Londres, 36 3/8 000 A. Dette différée, 17 1/2 P.

**Prix des grains au marché de Liège du 20 juillet.**

Froment, l'hectolitre, 14 francs. 81 cent.  
Seigle, id. 9 84

H. Lignac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.